

Projet de liaison RD30-RD190 : commentaires et demande

I) Notre association

L'ADRUP154 a pour objet la Défense des Riverains et Usagers de Proximité de la route D154 située entre la route D113 et le nouveau pont de Triel sur les communes de Médan, Orgeval et Villennes sur Seine.

Depuis sa création l'ADRUP154 dénonce les effets consécutifs à l'ouverture de la liaison RD1-RD154 incluant le nouveau pont de Triel, à savoir : la dégradation du cadre de vie, l'insécurité et les nuisances provoquées par le trafic automobile croissant de la route D154.

II) Projet présenté

Nous avons compris que la finalité du projet est de désenclaver la boucle de Chanteloup pour permettre son essor urbain et économique situé au cœur de l'Opération d'Intérêt National Seine-Aval.

Le Conseil Général faisant le constat d'une circulation interne orientée essentiellement nord-sud et saturant le pont de Poissy, préconise un nouvel accès à l'est par la création d'un pont à Achères ainsi qu'une liaison est-ouest par la création d'une voie nouvelle qui reliera la RD30 à la RD190.

III) Commentaires sur le projet

Parce que cette concertation est **un moment de démocratie** participative qui a pour objectif de promouvoir **la participation des citoyens aux projets qui les concernent** et que nous entendons prendre position sur ce projet routier susceptible de mettre en cause les droits légitimes des citoyens riverains et usagers de proximité de la route D154, nous voulons formuler les commentaires suivants :

Précisons qu'ils sont faits dans l'esprit de l'article 4 de la Charte de la concertation du Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (exigence de transparence).

1) Il n'est pas rappelé que le nouveau pont de Triel, inclus dans la liaison RD1-RD154, mis en service le 11 septembre 2003 avait pour finalité de « desservir le sud de la boucle et Poissy » par un raccordement à la RD190 qui est requalifié à 2x2 voies dans le projet actuel de liaison RD30-RD190.

2) Il n'est pas rappelé que l'objectif du projet liaison RD1-RD154 était de « relier le bassin de population constitué par la boucle de Chanteloup et les axes routiers structurants A13 et A14 en rive gauche. »

3) Rappelons d'ailleurs que dans le document « Études de déplacements en préparation des débats publics A104 », il est mentionné : « **Tous les scénarios comprennent également la réalisation d'une liaison associée au pont de Triel, entre la RD30 et la RD190** ».

Nous considérons donc qu'il n'y a non seulement pas de rupture de continuité entre le projet présenté et le pont de Triel mais une complémentarité, car :

- la liaison RD30-RD190 complétée par la liaison RD1-RD154 permettra de relier le bassin de population situé à l'est de la boucle de Chanteloup et les axes routiers structurants A13 et A14 en rive gauche.
- la liaison RD30-RD190 complétée par la liaison RD1-RD154 permettra de relier les zones urbanisables et les futures zones d'activité de la boucle de Chanteloup, et les axes routiers structurants A13 et A14 en rive gauche.

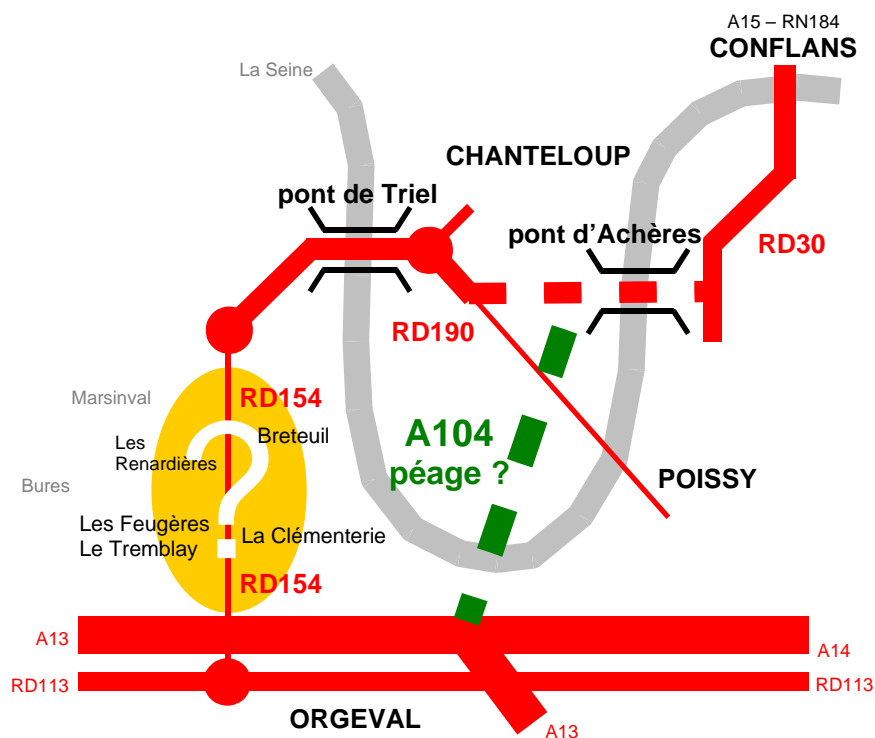
En conséquence

La RD154 2x1 voie, seul débouché dans le prolongement de la liaison RD1-RD154, connecté à la RD113, se trouve donc dans la zone géographique susceptible d'être influencée par le projet de liaison RD30-RD190.

La définition de la zone géographique, c'est à dire l'aire d'étude, doit permettre d'intégrer l'ensemble des effets du projet liaison RD30-RD190 que ceux-ci soient directs ou indirects.

En conclusion

L'ADRUP154 et les signataires demandent d'inclure la RD154 2x1 voie, sur les communes de Médan, Orgeval et Villennes sur Seine, dans le cahier des charges de l'étude d'impact du projet liaison RD30-RD190 qui définira ensuite les études à conduire afin de mesurer et prendre en compte les conséquences sur les riverains et les usagers de proximité.



III) Commentaires complémentaires sur le projet

Les documents du projet soumis à concertation publique mentionnent une compatibilité avec le tracé A104 retenu en 2006.

1) Il n'est pas rappelé que dans le dossier du débat public « La Francilienne, le prolongement », la liaison RD30-RD190 a été présentée en 2006 comme une liaison associée :

« Depuis Saint-Quentin-en-Yvelines, le prolongement A104 permet de diminuer les temps de parcours vers les zones du nord-ouest de l'Ile-de-France, mais de façon plus limitée à l'heure de pointe du soir en raison de la congestion du réseau routier.

La desserte de Chanteloup par la liaison associée aux ponts de Triel et d'Achères, couplée à la traversée de la boucle par le prolongement A104, permettrait d'améliorer les temps d'accès à cette zone. »

2) Les dossiers du projet de liaison RD30-RD190, rendus publics par le Conseil Général, ne sont pas actualisés pour prendre en compte les dernières évolutions du projet A104 qui pourrait détourner la future utilisation de la liaison est-ouest de ses objectifs présentés.

- Toute modification du tracé A04 pourrait altérer la complémentarité voulue par le Conseil Général.
- Mais surtout l'hypothèse d'un prolongement de Francilienne à péage retenue en mars 2009 par le comité de suivi du projet A104 n'est pas un scénario pris en compte dans le projet de liaison RD30-RD190.

En conclusion

Aujourd'hui, en l'état actuel, rien ne garantit que la volonté du Conseil Général qui est que le projet de liaison RD30-RD190 n'a pas vocation à se substituer à l'A104 sera respectée.

Rien n'empêchera de faire via le réseau départemental, une Francilienne de fait.

A.D.R.U.P. 154

4 rue du bois de Médan

78670 MEDAN

adrup154@free.fr

Association loi de 1901

Nota bene :

Nous notons que notre intervention auprès de la Direction des Routes et des Transports des Yvelines, concernant la confusion entre la RD164 et la Rd154 mentionnée sur les cartes * des affiches de la concertation, a été prise en compte.

* Affiche : Pourquoi ce projet ? Aujourd'hui, un accès et des conditions difficiles de circulation